

COMMUNIQUÉ DE PRESSE 15/61

SUSPENSION DES INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR NOVO BANCO S.A. ET NB FINANCE LTD

Suite à la décision de l'autorité compétente portugaise, la Comissão do Mercado de Valores Mobiliários, de suspendre de la négociation les instruments financiers de Novo Banco S.A., la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) a demandé cet après-midi, conformément à l'article 9(3) de la loi du 13 juillet 2007 relative aux marchés d'instruments financiers, la suspension avec effet immédiat des instruments financiers émis par Novo Banco S.A. et NB Finance Ltd de la négociation sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg jusqu'à ce que le marché ait été dûment informé.

Luxembourg, le 29 décembre 2015